

Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre

RS 0.518.12, 0.518.23, 0.518.42, 0.518.51; RO 1951 184 209 230 302

Champ d'application des quatre conventions le 1^{er} juin 2004, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succession (S)		Entrée en vigueur	
Algérie	20 juin	1960 A	20 décembre	1960
Andorre	17 septembre	1993 A	17 mars	1994
Arménie	7 juin	1993 A	7 décembre	1993
Azerbaïdjan	1 ^{er} juin	1993 A	1 ^{er} décembre	1993
Bélarus ²	3 août	1954	3 février	1955
Bhoutan	10 janvier	1991 A	10 juillet	1991
Bosnie et Herzégovine	31 décembre	1992 S	6 mars	1992
Brunéi	14 octobre	1991 A	14 avril	1992
Bulgarie ²	22 juillet	1954	22 janvier	1955
Chine*				
Hong Kong ^a	14 avril	1999	1 ^{er} juillet	1997
Macao ^b	31 mai	2000	20 décembre	1999
Croatie	11 mai	1992 S	8 octobre	1991
Erythrée	14 août	2000 A	14 août	2000
Estonie	18 janvier	1993 A	18 juillet	1993
Géorgie	14 septembre	1993 A	14 mars	1994
Iles Cook	7 mai	2002 S	11 juin	2001
Iles Marshall	1 ^{er} juin	2004 A	1 ^{er} décembre	2004
Kazakhstan	5 mai	1992 S	21 décembre	1991
Kirghizistan	18 septembre	1992 S	21 décembre	1991
Lettonie	24 décembre	1991 A	24 juin	1992
Lituanie	3 octobre	1996 A	3 avril	1997
Macédoine*	1 ^{er} septembre	1993 S	8 septembre	1991
Maldives	18 juin	1991 A	18 décembre	1991
Micronésie	19 septembre	1995 A	19 mars	1996
Moldova	24 mai	1993 A	24 novembre	1993
Myanmar	25 août	1992 A	25 février	1993
Namibie	22 août	1991 S	21 mars	1990
Ouzbékistan	8 octobre	1993 A	8 avril	1994
Palaos	25 juin	1996 A	25 décembre	1996

¹ La présente publication modifie et complète celles qui figurent au RO 1972 1780, 1975 1744, 1976 2272, 1978 1753, 1982 659, 1984 422, 1985 600, 1986 923, 1987 873 et 1990 1420.

² Publication afin de mentionner le retrait total des réserves de cet Etat.

Etats parties	Ratification		Entrée en vigueur	
	Adhésion (A)	Déclaration de succession (S)		
République tchèque	5 février	1993 S	1 ^{er} janvier	1993
Roumanie ²	1 ^{er} juin	1954	1 ^{er} décembre	1954
Serbie-et-Monténégro	16 octobre	2001 S	27 avril	1992
Slovaquie*	2 avril	1993 S	1 ^{er} janvier	1993
Slovénie	26 mars	1992 S	25 juin	1991
Tadjikistan	13 janvier	1993 S	21 décembre	1991
Timor-Leste	8 mai	2003	8 novembre	2003
Turkménistan	10 avril	1992 S	26 décembre	1991

* Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet du Comité international de la Croix-Rouge: www.icrc.org ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

a Jusqu'au 30 juin 1997, les conventions étaient applicables à Hong Kong sur la base d'une déclaration d'extension territoriale du Royaume-Uni. A partir du 1^{er} juillet 1997, Hong Kong est devenue une Région administrative spéciale (RAS) de la République populaire de Chine. En vertu de la déclaration chinoise du 14 avril 1999, les conventions sont également applicables à la RAS Hong Kong à partir du 1^{er} juillet 1997.

b Jusqu'au 19 décembre 1999, les conventions étaient applicables à Macao sur la base d'une déclaration d'extension territoriale du Portugal. A partir du 20 décembre 1999, Macao est devenue une Région administrative spéciale (RAS) de la République populaire de Chine. En vertu de la déclaration chinoise du 31 mai 2000, les conventions sont également applicables à la RAS Macao à partir du 20 décembre 1999.